

Supplément pour période de pointe dans le cadre d'opérations de manutention spéciales

À compter du 15 octobre 2021 et jusqu'au 15 janvier 2022, Canpar Express modifiera les suppléments pour période de pointe en vigueur actuellement par les taux suivants. Les montants ci-dessous viennent s'ajouter aux suppléments normaux applicables à chacun des types de colis concernés. Voir le détail des suppléments ci-dessous :

Intitulé	Tarif actuel	Supplément pour période de pointe	Coût total comprenant le supplément pour période de pointe
« Extra Care » (soins supplémentaires)	<p>Applicable à tout article ou élément ne pouvant pas disposer d'un emballage correct en raison de sa nature (par ex., sa taille, sa forme ou son contenu), notamment les seaux, les conteneurs, les pneus, les roulements à billes, les écrous, les boulons et les fixations, les liquides, les caisses en bois ou en métal et les articles non transportables.</p> <p>Applicable à tous les colis dont la longueur dépasse les 152 cm (60 po).</p> <p>15 \$ par colis</p>	7,50 \$ par colis	22,50 \$ par colis
« Overweight » (surpoids)	<p>Applicable à tous les colis ou articles pesant plus de 32 kg (70 livres).</p> <p>20 \$ par colis</p>	7,50 \$ par colis	27,50 \$ par colis
« Large Package Surcharge » (supplément pour colis volumineux)	<p>Applicable à tous les colis dont la longueur et la circonférence dépassent les 330 cm (130 po). La longueur est définie comme le plus long côté d'un colis. La circonférence correspond à la distance autour des deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. Circonférence = 2 (l + H)</p> <p>60 \$ par colis</p>	60 \$ par colis	120 \$ par colis
« Overmax » (colis hors norme)	<p>Applicable à tous les colis dont les dimensions dépassent les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La longueur d'un des côtés dépasse les 274 cm (108 po) • Le poids réel dépasse les 68 kg (150 livres) • La longueur et la circonférence dépassent les 419 cm (165 po). La longueur est définie comme le plus long côté d'un colis. La circonférence correspond à la distance autour des deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. Circonférence = 2 (l + H). <p>125,00 \$ par colis</p>	775 \$ par colis	900 \$ par colis

Supplément résidentiel pour période de pointe – en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2021

À compter du 1^{er} novembre 2021, Canpar Express appliquera des frais de livraison résidentielle supplémentaires pour période de pointe de 0,75 \$ sur les envois vers des lieux résidentiels.

Les clients qui répondent à l'une des conditions ci-dessous devront payer ces frais de livraison résidentielle supplémentaires pour période de pointe en fonction du niveau de croissance du volume hebdomadaire moyen des envois résidentiels par rapport au mois de mars 2021. Les frais de livraison résidentielle supplémentaires pour période de pointe s'appliqueront en plus du supplément résidentiel actuel sur tous les envois vers des lieux résidentiels. Lors de la facturation, les frais de livraison résidentielle supplémentaires pour période de pointe seront ajoutés aux tarifs actuels applicables aux particuliers.

Le tableau suivant répertorie les suppléments résidentiels pour période de pointe qui s'appliqueront aux envois vers des lieux résidentiels à compter du 1^{er} novembre 2021.

Intitulé des frais	Période de base	Index de période de pointe	Frais par envoi
Supplément résidentiel pour période de pointe	Mars 2021	de 0 à 109	0,75 \$
		de 110 à 199	1,25 \$
		de 200 à 300	2,00 \$
		Plus de 300	2,50 \$

Condition no 1 :

- Clients ayant expédié plus de 7000* colis en moyenne par semaine du 1^{er} mars 2021 au 31 octobre 2021 ou lors de toute semaine ultérieure située dans une période de pointe. Les suppléments résidentiels pour période de pointe s'appliquent à tous les envois résidentiels et sont calculés en fonction de l'index de période de pointe atteint, tel que déterminé par Canpar Express à sa seule discrétion.

Condition no 2 :

- Les clients présentant une croissance de volume avec une valeur d'index de période de pointe de « 300 ou plus », comparé à la période de base, se verront facturer un supplément résidentiel pour période de pointe. Les suppléments résidentiels pour période de pointe s'appliquent à tous les envois résidentiels et sont calculés en fonction de l'index de période de pointe atteint, tel que déterminé par Canpar Express à sa seule discrétion.

L'index de période de pointe est calculé à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Index de période de pointe} = (\text{volume hebdomadaire mesuré} / \text{volume hebdomadaire de la période de base}) * 100$$

*Pour les semaines comprenant des jours fériés, la valeur moyenne hebdomadaire sera calculée au prorata des jours de service normaux de Canpar Express pendant les semaines ne comprenant pas de jours fériés.